



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 250414-07)**

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt quatre et le quatorze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Claire MARJAK, Marc CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Florence POEYUSAN, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Pantxo ITHURRIA, , Alexandra BOUR, Christine CALEN, Stéphanie MICHEL, Amaia ETCHELECOU, Sophie VALDAYRON Mamu PORTET, Laurent BRIAULT, Pierre DAGOIS, Eric IRASTORZA, Sophie DUFIET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS,	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

BUDGET ANNEXE HORIZON TROIS COURONNES – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que Monsieur le Maire pour présider au vote du Compte Financier Unique (CFU)

Vu l'article L.2121-31 du CGCT relatif à l'adoption des Comptes Uniques Financiers,

I – Section Fonctionnement

Chantres	Budget 2024	Réalisé 2024
-		
Total recettes réelles	0	0
042 – Opérations d'ordre	52 000	49 966
002 – Report résultat N-1	0	0
Total recettes de fonctionnement	52 000	49 966

Chantres	Budget 2024	Réalisé 2024
011 – Charges à caractère général	52 000	49 966
Total recettes réelles	0	0
042 – Opérations d'ordre	0	0
002 – Report résultat N-1	0	0
Total Dépenses de fonctionnement	52 000	49 966

La section fonctionnement a enregistré les frais de portage au chapitre 011 pour 49 965,74 €. Ces frais sont transférés à la section investissement par des écritures d'ordre et pour constater le « stock ».

II – Section Investissement

Chapitres	Budget 2024	Réalisé 2024
16 – Emprunts et dettes assimilées	462 000	0
Total recettes réelles	462 000	0
042 – Opérations d'ordre		0
002 – Report résultat N-1	0	0
Total recettes d'investissement	462 000	0

Chapitres	Budget 2024	Réalisé 2024
	0	0
Total dépenses réelles d'investissement	0	0
040 – Opérations d'ordre	52 000	49 9660
002 – Report résultat N-1	0	0
Total Dépenses de fonctionnement	52 000	49 966

Les charges de l'année (de la section fonctionnement) sont reprises en section investissement pour constater un stock. (écriture au chapitre 040).

Il n'a pas été constaté de recette. La section d'investissement se solde par un déficit de 50 K€.

Out l'exposé du Président désigné et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte financier unique présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 25.04.2025
et publication ou notification du 05/05/2025

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

